

RENDEZ-VOUS LE : À H
NUMÉRO DE PRÉ-DEMANDE :

AVANT LE RDV, EFFECTUEZ VOTRE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne
OBTENEZ VOTRE TIMBRE FISCAL EN LIGNE : timbres.impots.gouv.fr

PIÈCES À FOURNIR

1^{ÈRE} DEMANDE

- Timbres fiscaux :**
17 € - de 15 ans
42 € de 15 à 18 ans
- Photos en couleur de moins de 6 mois** (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Acte de naissance de moins de 3 mois** *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé, dans une commune où l'État-Civil est dématérialisé ou vous avez un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.*
- Justificatif de domicile⁽¹⁾ de moins de 1 an**
- Pièce d'identité d'un représentant légal**

RENOUVELLEMENT

- Timbres fiscaux :**
17 € - de 15 ans
42 € de 15 à 18 ans
- Photos en couleur de moins de 6 mois** (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Justificatif de domicile⁽¹⁾ de moins de 1 an**
- Acte de naissance de moins de 3 mois** *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé.*
- Pièce d'identité d'un représentant légal**
- Pièce d'identité du mineur**
- Ancien passeport**

PERTE/VOL

- Timbres fiscaux :**
17 € - de 15 ans
42 € de 15 à 18 ans
- Photos en couleur de moins de 6 mois** (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Justificatif de domicile⁽¹⁾ de moins de 1 an**
- Pièce d'identité d'un représentant légal**
- Pièce d'identité du mineur**
- Déclaration de perte remplie sur place**
OU
Déclaration de vol à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale.

- > La présence du mineur est **obligatoire**, accompagné d'un représentant légal.
- > La connaissance de sa taille ainsi que des dates et lieux de naissance des parents est **obligatoire**.
- > **En cas de divorce ou de séparation** : fournir le jugement obligatoire complet.
- > **En cas de garde alternée** : fournir les justificatifs de domicile des 2 parents et pièce d'identité du parent demandeur.

⁽¹⁾ **Justificatif de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le RDV) :**

- Factures d'électricité, de gaz, de téléphone, d'internet, d'eau.
- Impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou foncière
- attestation d'assurance habitation,
- attestation d'hébergement d'un organisme

Pour les photos à proximité (liste à titre indicatif) : Intermarché Renazé, Super U Pouancé, Super U Craon, U Express Craon, Alain Guilloux à Craon.

En cas d'annulation, merci de prévenir la Mairie dès que possible.

RENDEZ-VOUS LE : À H
NUMÉRO DE PRÉ-DEMANDE :

AVANT LE RDV, EFFECTUEZ VOTRE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne
OBTENEZ VOTRE TIMBRE FISCAL EN LIGNE : timbres.impots.gouv.fr

PIÈCES À FOURNIR

1^{ÈRE} DEMANDE

- Timbres fiscaux : 86 €
- Photos en couleur de moins de 6 mois (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Acte de naissance de moins de 3 mois *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé, dans une commune où l'État-Civil est dématérialisé ou vous avez une pièce d'identité en cours de validité*
- Justificatif de domicile⁽¹⁾ de moins de 1 an
- Carte d'identité, Titre de séjour ou titre de naturalisation

RENOUVELLEMENT

- Timbres fiscaux : 86€
- Photos en couleur de moins de 6 mois (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Justificatif de domicile⁽¹⁾ de moins de 1 an
- Acte de naissance de moins de 3 mois *sauf si : vous êtes né(e) à Renazé.*
- Ancien passeport
- Carte d'identité

PERTE/VOL

- Timbres fiscaux : 86€
- Photos en couleur de moins de 6 mois (Tête nue, sans lunettes, sur fond gris, dans un photomaton ou chez un photographe agréé)
- Justificatif de domicile⁽¹⁾ de moins de 1 an
- Carte d'identité
- Déclaration de perte *Remplie sur place*
OU
Déclaration de vol à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale.

> La connaissance de sa taille ainsi que des dates et lieux de naissance des parents est **obligatoire**.

> **En cas de curatelle** : fournir le jugement obligatoire complet.

> **En cas de tutelle** : fournir le jugement obligatoire + le tuteur/la tutrice doit venir avec le tampon de l'organisme de tutelle et sa pièce d'identité.

> **Nom d'usage** : fournir un acte de mariage de moins de trois mois, un jugement de divorce complet ou l'autorisation écrite de l'ex-conjoint(e), accompagnée de sa pièce d'identité.

⁽¹⁾ **Justificatif de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le RDV) :**

- Factures d'électricité, de gaz, de téléphone, d'internet, d'eau.
- Impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou foncière
- attestation d'assurance habitation,
- attestation d'hébergement d'un organisme

Pour les photos à proximité (liste à titre indicatif) : Intermarché Renazé, Super U Pouancé, Super U Craon, U Express Craon, Alain Guilloux à Craon.

En cas d'annulation, merci de prévenir la Mairie dès que possible.